



D.2022.10.19.1.1.10

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 19 Octobre 2022

1– 3^{ème} LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS – CONNEXION LIGNE B

1.1-MARCHES-CONVENTIONS

1.1.10 – Connexion Ligne B : Autorisation de signer le marché n° CLB 2022 15261 M « Contrôles Extérieurs Techniques/Laboratoire » avec GINGER CEBTP

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (M. Terrail-Novès)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.2.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération n° D.2017.10.04.2.1 du 4 octobre 2017, le Comité Syndical a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie, la réalisation de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.2, du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Connexion Ligne B et décidé de poursuivre sa réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération n° D.2021.12.15.1.1.1 du 15 décembre 2021, le Comité Syndical a approuvé les études d'avant-projet de l'opération Connexion Ligne B et a arrêté la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération Connexion Ligne B à 227 M€ HT (valeur janvier 2017), ainsi que son calendrier de réalisation actualisé, prévoyant une mise en service en septembre 2027.

Ce marché a pour objet la réalisation de la mission de contrôles extérieurs techniques et laboratoire pour les travaux de génie civil de la connexion Ligne B.

L'objet de ces contrôles extérieurs est d'effectuer, pour le compte du Maître d'Ouvrage et / ou du Maître d'Œuvre et sur indication de celui-ci, les vérifications des opérations réalisées par les Entreprises titulaires des marchés de travaux, en complément des contrôles extérieurs exercés par le Maître d'Œuvre.

Cette mission inclut notamment les prestations suivantes :

- Une assistance technique,
- Des contrôles et essais sur les fondations profondes,
- Des contrôles et essais géotechniques,
- Des contrôles et essais de mise en œuvre des structures bétons et injections,
- Des contrôles et essais de mise en œuvre des structures métalliques,
- Des contrôles et essais de mise en œuvre d'étanchéités.

Les prestations à réaliser dans le cadre de ce marché se situent sur les communes de Labège, Ramonville-Saint-Agne et Toulouse.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire qui s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande conformément aux articles R2162-2 et R2162-13 à 14 du Code de la Commande Publique.

Cet accord-cadre est conclu sans minimum avec un maximum en application de l'article R2162-4-2° du Code de la Commande Publique.

A titre indicatif, le montant maximum contractuel est de 650 000,00 € HT.

La durée globale de ce marché est de 50 mois.

La passation de ce marché se fait dans le cadre d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 10 juin 2022 aux publications du JOUE et du BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 25 juillet 2022 à 12h00.

En vertu de l'article R2132-2 du Code de la Commande Publique, le mode choisi par le Maître d'Ouvrage pour la transmission du Dossier de Consultation est la voie électronique.

11 dossiers ont été retirés via la plateforme tisséo.fr.

L'enveloppe reçue a été ouverte le 25 juillet 2022 à 12h00.

1 candidat a remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

- GINGER CEBTP

La candidature a été jugée recevable.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 03 octobre 2022, attribué l'accord-cadre à bons de commande à l'entreprise GINGER CEBTP sans montant minimum et avec un montant maximum de 650 000,00 € HT, le détail estimatif s'élevant à **381 994,00 € HT**.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché CLB 2022 15261 M avec l'entreprise GINGER CEBTP.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[MM. Misiak, Bacou, Martin, Suaud (pouvoir), Terrisse n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec GINGER CEBTP, le marché concernant la réalisation de la mission de contrôles extérieurs techniques/Laboratoire dans le cadre des travaux de génie civil de la Connexion Ligne B sur les communes de Labège, Ramonville-Saint-Agne et Toulouse civil, pour un montant maximum de 650 000,00 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES

